

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 27 janvier 2020 à 18 h 30, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Alain Maher, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes

Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel, avait au préalable motivé son absence.

Le directeur général, Me Karl Sacha Langlois, le greffier, M. René Chevalier, et la directrice des finances et trésorière, Mme Vicky Bussière, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2020-01-035 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-01-036 Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 22 janvier 2020,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Olivier Picard, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 10 au 22 janvier 2020 totalisant 2 005 910,62 \$ et apparaissant à la liste en date du 22 janvier 2020 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-01-037

Adhésion 2020 à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM)

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sorel-Tracy à l'Association québécoise du loisir municipal pour l'année 2020,

QUE le conseil autorise le paiement de la cotisation au coût de 762,99 \$, taxes non comprises,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-01-038

Travaux d'entretien de cours d'eau - répartition des coûts pour les projets 2020 - cours d'eau Cournoyer et le ruisseau des Prairies

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel entend procéder à l'entretien de trois cours d'eau sur son territoire en 2020,

CONSIDÉRANT que de ces trois cours d'eau, le cours d'eau Cournoyer et une partie du ruisseau des Prairies, situés sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy, seront affectés par ces travaux,

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux réalisés par la MRC doit être réparti, par la suite, aux municipalités concernées en fonction de la superficie qu'elles occupent dans le bassin versant,

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement no 2452 « Concernant l'imposition des taxes, compensations, tarifications et cotisations municipales pour l'année 2020 »,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que les frais d'entretien de cours d'eau soient affectés selon le bassin versant par superficie contributive.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-01-039

Autorisation pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a pris connaissance du guide relatif au programme « Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau » (FIMEAU), qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle,

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU,

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux,

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements,

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus,

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU pour le projet de réfection des infrastructures souterraines de la rue de la Reine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-01-040

Autorisation de signature - servitude de passage et d'entretien - lot 4 292 107 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire du lot 4 292 107 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu,

CONSIDÉRANT que ce lot est utilisé comme accès par la clientèle devant se rendre à l'immeuble commercial du 411, boulevard Poliquin, constitué du lot 4 291 080 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu,

CONSIDÉRANT que le lot 4 291 080 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, est présentement desservi par une conduite d'aqueduc et deux conduites d'égout pluviale et domestique construites et installées sous le lot 4 292 107 par les prédécesseurs du propriétaire actuel dudit lot, soit Crombie Property Holdings Limited, mais qu'aucune servitude n'a été cédée par la Ville,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser cette situation et d'établir, au bénéfice du lot 4 291 080, une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'entretien desdites conduites,

CONSIDÉRANT le projet d'acte de servitude soumis,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'acte de servitude réelle et perpétuelle de passage et d'entretien à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et Crombie Property Holdings Limited au bénéfice du lot 4 291 080 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu,

QUE les honoraires, frais de publication et autres frais soient à la charge de Crombie Property Holdings Limited.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-01-041

Autorisation de signature – entente triennale de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier avec le ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT le nouveau Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier mis en place par le ministère de la Culture et des Communications en décembre 2019,

CONSIDÉRANT que ce programme permettra la conclusion d'ententes, dès 2020, pour la restauration du patrimoine immobilier municipal, en raison d'une participation financière du ministère pouvant atteindre 60 % des frais admissibles,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy est invitée à faire connaître formellement sa volonté de s'engager dans la signature d'une entente triennale, d'ici le 3 février 2020, dans le cadre du volet 1B du programme visant la restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale,

CONSIDÉRANT qu'un montant de 852 000 \$ pourrait être investi par la Ville de Sorel-Tracy pour toute la durée de l'entente afin de réaliser des interventions sur trois immeubles, soit celui de la Maison des gouverneurs, de l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours et de la maison du 207, rue du Prince,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 24 janvier 2020 soumis à ce sujet par M. Maxime Lanteigne, directeur du Service des bâtiments et équipements, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE le directeur du Service des bâtiments et équipements soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'entente triennale de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier à intervenir entre elle et le ministère de la Culture et des Communications ou tout autre document donnant effet à la présente,

QUE la Ville de Sorel-Tracy poursuive la préservation du patrimoine immobilier par des engagements financiers équivalents à ceux du ministère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-01-042

Priorités d'actions 2020–2021 pour la Sûreté du Québec sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sécurité publique de la MRC de Pierre-De Saurel auront, lors de leur prochaine réunion, à définir les priorités d'actions de la Sûreté du Québec pour les années 2020 et 2021,

CONSIDÉRANT que, de ce fait, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy désire informer le comité de sécurité publique des priorités d'actions de la Sûreté du Québec sur le territoire de la ville pour 2020 et 2021,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil adopte les priorités d'actions suivantes sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy :

- Effectuer de façon régulière des contrôles par radar de la vitesse des véhicules routiers au centre-ville, sur les principales artères de la ville et autres endroits stratégiques de la ville, procéder au contrôle des véhicules routiers modifiés (autos et motos) afin de combattre les bruits excessifs et effectuer une surveillance particulière quant à la vitesse et au contrôle de la circulation des véhicules lourds dans la ville;
- Avec l'entrée en vigueur du règlement établissant, dans certains secteurs, à 40 km/h la vitesse maximum permise, effectuer de façon régulière des contrôles par radar de la vitesse des véhicules routiers;
- Effectuer la surveillance dans les zones scolaires;
- Effectuer la surveillance de la circulation routière sur des rues utilisées comme voix de contournement et situées généralement en zone résidentielle;
- Au centre-ville, sur les principales artères de la ville et autres endroits stratégiques de la ville, procéder au contrôle des véhicules routiers modifiés (autos et motos) afin de combattre les bruits excessifs et effectuer une surveillance particulière quant à la vitesse et au contrôle de la circulation des véhicules lourds dans la ville;

- Effectuer la surveillance de quartier et des patrouilles à pied et à bicyclette dans le centre-ville, effectuer une surveillance particulière des pistes cyclables et voir à garantir la surveillance au centre-ville lors de la fermeture des bars;
- Voir à assurer la sécurité et l'ordre public sur les terrains de stationnement, dans l'ensemble des parcs de la ville et plus particulièrement au carré Royal et aux parcs Regard-sur-le-Fleuve et Maisouna ainsi qu'aux rampes de mise à l'eau des rues Antaya, du Bord-de-l'Eau, du parc nautique Regard-sur-le-Fleuve et du parc nautique de Sorel-Tracy;
- Effectuer une surveillance particulière de la circulation des véhicules tout-terrain, des motoneiges et des véhicules hors route sur le territoire de la ville;
- Effectuer la surveillance du bruit dans les rues et sur les cours d'eau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Le conseiller du district n° 4 – Vieux-Sorel, M. Jocelyn Mondou, déclare avoir un intérêt particulier dans le prochain sujet traité par le conseil, puisqu'il siège au conseil d'administration de la Corporation des événements de Sorel-Tracy, à titre d'observateur non votant et non mandaté par la Ville, qu'il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur le sujet.

2020-01-043

Autorisation pour l'occupation d'une partie du quai Catherine-Legardeur par la Corporation des événements de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT la présentation faite par la Corporation des événements de Sorel-Tracy (ÉST) devant le conseil, réuni en comité administratif, le 20 janvier 2020,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Alain Maher :

QUE le conseil autorise la Corporation des événements de Sorel-Tracy (ÉST) à utiliser et occuper la pastille centrale du quai Catherine-Legardeur et son périmètre bétonné du 15 mai au 1er octobre 2020 afin d'organiser et tenir des événements et y installer une structure démontable temporaire le temps de l'occupation des lieux,

QUE cette autorisation soit conditionnelle à la signature d'un protocole d'entente établissant les conditions d'occupation et l'obligation des parties,

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-01-044

Avis de motion pour l'adoption du Règlement no 2454 « Concernant l'établissement d'un programme de rénovation des bâtiments ayant une valeur patrimoniale »

M. Patrick Péloquin dépose le projet de Règlement no 2454 « Concernant l'établissement d'un programme de rénovation des bâtiments ayant une valeur patrimoniale » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

Période de questions

Le maire procède à la période de questions avec les personnes de l'assistance.

LEVÉE DE LA
SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Alain Maher, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Serge Péloquin, maire